

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COVID-19 : VACCINATION DES 12-17 ANS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 22 septembre 2021

#### La situation vaccinale des jeunes dans le département

Depuis le 15 juin, les adolescents âgés de 12 à 17 ans peuvent se faire vacciner contre le Covid-19. **Dans le Pas-de-Calais, au 15 septembre 2021, 83,4% de ces jeunes ont déjà reçu une première dose du vaccin, soit 96 721 adolescents, et 72,5% présentent un schéma vaccinal complet (2 injections reçues), soit 84 089 adolescents.**

#### La vaccination dans les collèges et les lycées

Afin de favoriser l'accès de tous les jeunes à la vaccination, un plan départemental relatif à la vaccination des élèves de 12 ans et plus a été élaboré par un comité de pilotage composé de l'agence régionale de santé (ARS), de la direction académique des services de l'éducation nationale, de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction diocésaine de l'enseignement catholique, du conseil départemental et du conseil régional.

En pratique, chaque établissement scolaire du département a été mis en relation avec un centre de vaccination. Les opérations de vaccination dans les collèges et les lycées ont débuté dès la rentrée, l'objectif étant que l'ensemble des élèves volontaires puissent disposer d'un schéma vaccinal complet avant les vacances de la Toussaint.

Sur **257** établissements recensés dans le Pas-de-Calais :

**250** établissements, soit **97%** des établissements du département :

- ont déjà proposé une ou plusieurs opération(s) de vaccination (**150 établissements concernés au 17 septembre 2021**)
- ont déjà programmé une ou plusieurs opération(s) de vaccination (**61 établissements concernés**)
- sont en cours de programmation d'une ou plusieurs opération(s) de vaccination (**21 établissements concernés**).

**Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

**18** établissements n'ont pas recensé de volontaires à la vaccination.

### **Les modalités des opérations**

- **132** établissements du Pas-de-Calais ont acheminé ou prévu d'acheminer leurs élèves vers un centre de vaccination (soit 51,36 % des établissements).
- **94** établissements du Pas-de-de-Calais ont accueilli ou prévu d'accueillir une équipe mobile de vaccination dans leurs locaux (soit 36,57%).
- **6** établissements du Pas-de-Calais n'ont pas encore défini les modalités de leurs opérations de vaccination.

Même si une offre de vaccination est proposée par l'établissement où est scolarisé leur enfant, les parents restent libres de le faire vacciner dans un centre de vaccination ou dans un cabinet de ville.

Pour rappel, le pass sanitaire s'appliquera, pour les 12-17 ans, à compter du 30 septembre, y compris pour les activités extra scolaires.

La vaccination des adolescents est nécessaire pour garantir le fonctionnement normal des collèges et des lycées. C'est pourquoi les services de l'État dans le Pas-de-Calais, ceux de l'Éducation Nationale et l'ARS Hauts-de-France encouragent tous les jeunes à se faire vacciner aussitôt que possible.